



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Caen, le 2 février 2021

Service eau et biodiversité  
Jean-David CHAN STEWART  
Instructeur police de l'eau  
ddtm-se-eau-spe@calvados.gouv.fr  
Tél: 02 31 48 26 40

Le préfet  
à

**SARL MERCATOR**

67 rue de l'Oratoire  
14 000 CAEN

Références : 14-2020-00181

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, vous m'avez transmis le projet de **rejet des eaux pluviales du projet du lotissement « Les Beslondes », sur la commune de SEULLINE ,commune déléguée de St Georges d'Aunay.**

Un récépissé a été délivré le 21 décembre 2020 et des compléments ont été apportés à votre dossier par courrier daté du 20 janvier 2021.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que **je ne fais pas opposition à votre déclaration et qu'il n'y a pas lieu d'établir des prescriptions particulières.**

Le présent accord ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.

J'adresse dès à présent le dossier de déclaration et ses compléments à la mairie de SEULLINE. Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressées à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis par mes soins à disposition du public sur le site Internet des Services de l'État dans le Calvados durant une période d'au moins six mois.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

L'adjoint au chef de service Eau et Biodiversité  
Responsable de l'unité Eau

  
**Quentin Cathrin-HAMELIN**